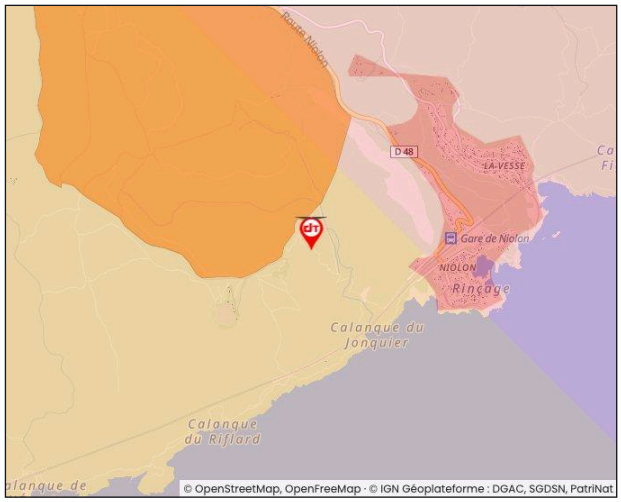
# Le fort de Niolon et la calanque du Jonquier

Patrimoine · Bouches-du-Rhône

| | |
|---|---|
| **Coordonnées GPS** | 43.33985, 5.25017 |
| **Altitude** | 104 m |
| **Hauteur maximale** | 50 m max |
| **Accès** | Accès à pied > 1 000 m |
| **Aérodrome le plus proche** | Marseille Hydro<br>9,1 km, direction SE · spot 104 m plus haut |
| **Référence du spot** | 308655 |




Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

## Soleil (heures locales, UTC+01:00)

| Jour | Aube | Lever | Coucher | Crépuscule | Durée du jour | Heure dorée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Sam. 21 nov.** | 07:09 | 07:40 | 17:10 | 17:41 | 9 h 30 | 07:40–08:24 · 16:26–17:10 |
| **Dim. 22 nov.** | 07:10 | 07:41 | 17:09 | 17:40 | 9 h 28 | 07:41–08:25 · 16:25–17:09 |
| **Lun. 23 nov.** | 07:11 | 07:42 | 17:09 | 17:40 | 9 h 26 | 07:42–08:26 · 16:24–17:09 |

## Aérodromes à proximité

| Aérodrome | Type | Distance | Altitude |
|---|---|---|---|
| Marseille Hydro | Hydrobase | 9,1 km, direction SE | 0 m |
| Hélistation de Nord | Hélistation | 10 km, direction NE | 187 m |
| Aéroport de Marseille Provence | Grand aéroport | 11 km, direction N | 23 m |
| Berre/Marignane Seaplane Base | Hydrobase | 13 km, direction N | 2 m |

## Description

Le fort de Niolon est un ensemble de batteries militaires françaises construites dans les années 1860-1880 à proximité du hameau de Niolon, sur le littoral près de Marseille pour en défendre la rade contre un assaut maritime. Le fort faisait partie du réseau d'ouvrage militaires conçu par le général Séré de Rivières. Les batteries étaient équipées de canons. Lors de la Seconde guerre mondiale, elles furent occupées et partiellement modifiées par les militaires allemands à partir de 1942. Le fort haut Cette section est vide, insuffisamment détaillée ou incomplète. Votre aide est la bienvenue ! Comment faire ? Les constructions du Fort haut sont actuellement abandonnées. Elles étaient la propriété du ministère de la Défense, qui les a cédées au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres1. La batterie basse Vue sur le centre de plongée de Niolon (au fond à gauche) …

**Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.**

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=308655

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

# Préparer le vol

## Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

## Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

*Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.*

## Liens utiles

**Carte des zones UAS autour du spot :** https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=43.33985&lon=5.25017
**Bibliothèque du télépilote :** https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
**Guide DGAC de la catégorie ouverte :** https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
**Enregistrement et formation (AlphaTango) :** https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
**NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) :** https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

## Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.